



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Commune de Crolles

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I - BUDGET DE FONCTIONNEMENT	2
1-Dépenses de fonctionnement.....	2
2-Recettes de fonctionnement	4
3-Résultat de fonctionnement de l'exercice.....	6
4-Evolution des soldes intermédiaires de gestion.....	7
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	7
1-Dépenses d'investissement.....	7
2-Recettes d'investissement.....	9
3-Résultat d'investissement.....	10
III - RATIOS 2018	11

INTRODUCTION

L'article 107-9° de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) prévoit la rédaction d'une présentation brève et synthétique, à destination des citoyens, retraçant les informations essentielles du compte administratif.

Le compte administratif (CA), établi par le maire, rend compte des opérations budgétaires réalisées sur l'année en dépenses et en recettes, au regard des prévisions, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, sont repris au budget de l'année suivante. C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif (chapitres, articles).

Pour rappel, le comptable public établit, de son côté, le **compte de gestion**, document analogue au compte administratif. Ces 2 documents, dont les montants coïncident, sont soumis au vote du conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante. Pour chacun des comptes, le vote concerne l'identité de valeurs entre les deux comptes. Pour le compte administratif, s'ajoute le constat de sa présentation, la sincérité des restes à réaliser, et l'arrêt des résultats définitifs.

I - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

► taux d'utilisation des crédits et évolution / 2017

	Crédits 2018 ouverts	Crédits 2018 utilisés	% de réalisation	Rappel 2017	écart CA 18 / CA 17	Evolution / 2017
Charges à caractère général (011)	3 298 540,00	3 151 701,48	95,55%	3 116 892,74	34 808,74	1,12%
Charges de personnel (012)	7 854 000,00	7 816 746,05	99,53%	7 847 280,95	-30 534,90	-0,39%
Autres charges de gestion courante (ch 65)	1 384 410,00	1 373 808,55	99,23%	1 379 845,20	-6 036,65	-0,44%
Atténuation de produits (ch 014)	596 730,00	596 728,00	100,00%	611 049,00	-14 321,00	-2,34%
Total gestion des services	13 133 680,00	12 938 984,08	98,52%	12 955 067,89	-16 083,81	-0,12%
Charges financières (ch 66)	358 000,00	357 101,73	99,75%	383 025,35	-25 923,62	-6,77%
Charges exceptionnelles (ch 67)	1 341 576,85	1 341 018,62	99,96%	136 034,92	1 204 983,70	885,79%
Dotations aux provisions (ch 68)	118 150,00	118 114,82	0,00%	0,00	118 114,82	
Dépenses imprévues (ch 022)	50 000,00				0,00	0,00%
Total dépenses réelles	15 001 406,85	14 755 219,25	98,36%	13 474 128,16	1 281 091,09	9,51%
Dépenses d'ordre	6 960 719,73	789 122,67	11,34%	2 300 440,13	-1 511 317,46	-65,70%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 962 126,58	15 544 341,92	70,78%	15 774 568,29	-230 226,37	-1,46%
Total dépenses réelles hors transfert résultats eau et ass et provision / loyers	13 697 730,00	13 451 577,58	98,20%	13 474 128,16	-22 550,58	-0,17%

N.B. : Les crédits ouverts correspondent au budget modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

Les dépenses de fonctionnement = 15,54 M€, soit 14,75 M€ de dépenses réelles + 0,789 M€ de dépenses d'ordre. Le budget est exécuté à 70,8 % (98,4 % pour les seules dépenses réelles). Les dépenses réelles augmentent de 1,28 M€ / 2017, du fait du transfert exceptionnel au Grésivaudan des résultats des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (cf. aussi les recettes transférées) et d'une provision exceptionnelle pour risque de loyers impayés. Abstraction faite de ces 2 dépenses exceptionnelles, les dépenses réelles diminuent en fait de 22 550 € soit -0,17 %. Autrement dit, globalement les dépenses pour le fonctionnement courant restent stables.

► **Charges à caractère général (ch 011), soit 3,15 M€ (/ 3,11 M€ en 2017) représentent 21,3 % des dépenses réelles. Ce chapitre est en légère progression / 2017 (+34 000€).**
Par rapport aux dépenses 2017, les variations les plus notables au sein de ce chapitre concernent :

-28 000 € sur l'entretien de la voirie
-10 000 € sur la téléphonie (poursuite des économies),
+ 28 000 € sur les fournitures de voirie
+ 11 000 € sur l'entretien des véhicules
+ 19 000 € sur les frais d'études (dépense exceptionnelle / analyse des besoins sociaux)
-20 000 € sur les frais de formation du personnel (année 2017 exceptionnelle : management, perfectionnements techniques, DRH, bilans de compétences...),
-18 000 € sur les honoraires
+ 11 000 € sur la taxe foncière

Abstraction faite de la dépense exceptionnelle liée à l'analyse des besoins sociaux, ce chapitre est stable puisqu'il n'augmente que de 15 000 € soit + 0,5 %. Il est consommé à près de 96 %.

► **Charges liées au personnel (ch 012)** soit le chapitre le plus important avec **7,82 M€** (53 % des dépenses réelles). **Légère diminution / 2017** (- 30 000 €).

Rappel : le BP 2018 a fait l'objet d'un ajustement de - 250 000 € (cf. DM du 20/12/2018) du fait du report à 2019 de la mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel, 50 000 € prévus au BP 2018), de recrutements en interne générant une charge salariale moindre, de recrutements externes effectués avec un décalage (postes non remplacés temporairement), de crédits non utilisés (remplacement responsable RH), et d'une optimisation des remplacements.

► **Autres charges de gestion courante (ch 65), 1,37 M€** soit 9,3 % des dépenses réelles ; dépense stable, -6 000 € par rapport à 2017.

Le poste le plus important concerne les subventions versées aux associations (996 060 € soit plus de 72 % du chapitre, avec + 34 000 € d'augmentation qui s'expliquent par 9 500 € de subvention exceptionnelle à Ama Diem, 20 000 € pour l'AFA (l'association foncière agricole) nouvellement créée, + 3 900 € pour CCAS (centre communal d'action sociale).

Hormis ces quelques dépenses nouvelles ou exceptionnelles, les montants versés sont stables.

On peut noter que, hors COS (Comité des Œuvres Sociales concernant le personnel communal), hors coopération décentralisée, hors CCAS, qui est un compte spécifique avec des recettes, hors coopératives scolaires, le montant des subventions directes aux associations est d'environ 758 875 €. Dans ce montant, les subventions à la MJC et aux écoles de musique (EMC et Musica Crolles) représentent 537 210 €. Il faut également neutraliser la subvention versée à l'AFA (20 000 €) et à Ama Diem (9 500 € exceptionnels). Les autres associations bénéficiant d'une subvention directe se partagent ainsi 192 165 €.

La commune participe par ailleurs à 3 structures intercommunales (pour 25 827 €) : l'association syndicale de Bresson à St Ismier (3 378 €), le Parc de Chartreuse (3 933 €) et l'EID pour la démoustication (18 516 €). La contribution versée auparavant à l'association Isère Drac Romanche est désormais transférée au Grésivaudan qui a pris en charge la compétence (17 300 € versé en 2017). Cette contribution est déduite de l'attribution de compensation versée à Crolles. C'est ce qui explique la baisse de cette ligne en 2018.

La contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) reste un poste important (217 387 € = montant 2017) soit près de 16 % du chapitre.

Les frais liés aux élus (indemnités, cotisations, frais de mission et de formation) représentent un peu plus de 131 000 € (128 000 € en 2017).

Les autres dépenses (notamment admissions en non-valeur) représentent près de 3 000 €.

► **Atténuation de produits (ch 014) : 0,6 M€** (/0,61 M€ en 2017, soit une petite diminution de 14 000 € liée au FPIC).

Ce chapitre (4 % des dépenses réelles) comprend :

- le prélèvement pour le FPIC (Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal), soit 430 708 € (445 000 € en 2017) ;

- la contribution pour l'effort de redressement des finances publiques (CRFP), soit 164 400 € (même montant qu'en 2017), prélevée sur les recettes fiscales, en l'absence de dotation forfaitaire de la DGF ;

► **Charges financières ch 66** (2,4 % des dépenses réelles) = 0,36 M€ d'intérêts des emprunts, en diminution de 26 000 € (0,38 M€ en 2017).

► **Charges exceptionnelles (ch 67), 1,34 M€** (9 % des dépenses réelles) sont augmentation très importante (136 k€ en 2017) du fait de la prise en compte d'une dépense exceptionnelle en 2018 liée au transfert au Grésivaudan

des résultats des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, suite à la prise de compétence au 01/01/2018 (soit 1,19 M€).

NB : ce transfert est neutre. La commune a repris dans le budget principal 2018 les résultats des budgets eau et assainissement qu'elle a transférés, tant en dépenses qu'en recettes.

Hormis cette dépense exceptionnelle en 2018, le poste le plus important concerne les aides versées (aux activités, aux vacances, bourses...) pour 128 521 € (121 000 € en 2017).

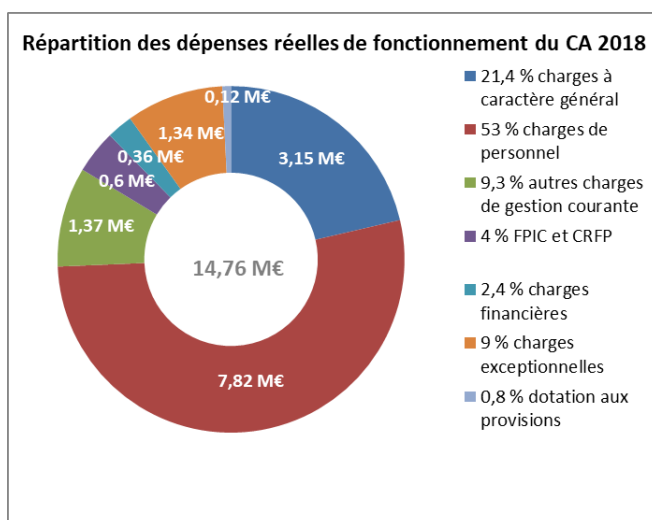
► **Dotations aux provisions (ch 68)** : 118 115 € de dépense exceptionnelle liée à la mise en liquidation de locataires de la commune.

► **Dépenses imprévues (ch 022)** : ce chapitre ne donne pas lieu à réalisation. Le budget prévu (50 000 €) est utilisé, si besoin, par décision modificative du budget, pour venir alimenter les autres chapitres.

► **Dépenses d'ordre (sans décaissement)** qui représentent **0,79 M€** soit 5 % des dépenses totales.

Ce chapitre est composé, quasi exclusivement de la dotation pour amortissements.

Ce chapitre n'est exécuté qu'à 11,3 % du fait que le virement à la section d'investissement (le prélèvement) ne donne pas lieu à exécution budgétaire (6,17 M€ prévus).



2-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

► Taux d'utilisation des crédits et évolution / 2017 :

	Crédits 2018 ouverts	Crédits 2018 utilisés	% de réalisation	Rappel 2017	écart CA 18 / CA 17	Evolution / 2017
Atténuation de charges (ch 013)	98 000,00	201 122,26	205,23%	112 787,06	88 335,20	78,32%
Produits des services, du domaine, ventes diverses (ch 70)	1 352 190,00	1 395 992,86	103,24%	1 078 976,75	317 016,11	29,38%
Impôts et taxes (ch 73)	13 374 500,00	13 540 227,73	101,24%	13 769 922,99	-229 695,26	-1,67%
Dotations et participations (ch 74)	818 750,00	884 017,24	107,97%	849 088,05	34 929,19	4,11%
Autres produits de gestion courante (ch 75)	284 260,00	299 476,88	105,35%	395 434,28	-95 957,40	-24,27%
Total recettes de gestion courante	15 927 700,00	16 320 836,97	102,47%	16 206 209,13	114 627,84	0,71%
Produits financiers (ch 76)	32 200,00	33 980,15	105,53%	32 212,09	1 768,06	5,49%
Produits exceptionnels (ch 77)	14 920,00	38 684,91	259,28%	1 585 946,89	-1 547 261,98	-97,56%
Reprise sur provisions (ch 78)	0,00	0,00	0,00%	25 557,25	-25 557,25	
Total recettes réelles	15 974 820	16 393 502,03	102,62%	17 849 925,36	-1 456 423,33	-8,16%
Recettes d'ordre et excédent antérieur	21 820,00	21 814,04	99,97%	0,00	21 814,04	
Excédent antérieur	5 965 486,58	5 965 486,58		2 667 602,66	3 297 883,92	123,63%
Total recettes de fonctionnement	21 962 126,58	22 380 802,65	101,91%	20 517 528,02	1 863 274,63	9,08%

N.B. : Les crédits ouverts correspondent au budget modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

Les recettes de fonctionnement sont de 22,38 M€ (avec excédent antérieur), dont 16,39 M€ de recettes réelles. Le budget est exécuté à 102,6 %. Les recettes réelles affichent une diminution / 2017 (-1,5 M€) du fait essentiellement des 2 ventes de terrains réalisées en 2017. Abstraction faite de ces ventes, les recettes réelles progressent en fait de 79 617 €.

► **Atténuations de charges (ch 013) : 0,2 M€** (+88 000 € / 2017), soit 1,2 % des recettes réelles
Il s'agit essentiellement des remboursements liés aux rémunérations du personnel (longue maladie / maladie professionnelle, accidents du travail et décès) dont les montants sont difficilement prévisibles de façon précise. Ce poste est en progression importante du fait de l'encaissement exceptionnel en 2018 de 96 000 € au titre d'une régularisation de remboursement rétroactive concernant un agent.

► **Produits des services, du domaine et ventes diverses (ch 70) : 1,4 M€** (1,08 M€ en 2017), soit 8,5 % des recettes réelles. Ce chapitre est en augmentation importante (+317 000 € par rapport à 2017) du fait du versement à partir de 2018 d'une nouvelle recette concernant le remboursement par le Grésivaudan de l'entretien des zones d'activités économiques transférées au 01/01/2017. Sur 2018, 2 versements ont été effectués au titre des années 2017 (paiement rétroactif) et 2018, soit une recette de 270 000 € pour 2 ans (135 000 € / an).

Le poste le plus important reste la redevance familles pour la restauration scolaire et le périscolaire (0,86 M€, soit 63,3 % des produits des services) qui progresse de près de 29 000 € / 2017, essentiellement sur la partie restauration scolaire du fait d'une régularisation effectuée en 2017 (-28 000 €) suite à une surfacturation liée à la révision du tarif appliqué au collège.

Les recettes liées au service de développement social (portage des repas) représentent 55 310 €. Elles augmentent un peu / 2017 (+ 5 000 €) du fait de la réévaluation des tarifs (+1,6 %).

Les produits du service culturel représentent environ 90 000 € et sont stables / 2017 (+ 2 500 €).

Ce chapitre intègre également les redevances pour occupation du domaine public (22 238 €), les concessions cimetière (2 970 €), la vente d'électricité générée par les panneaux photovoltaïques sur le gymnase Leo Lagrange (34 880 €) et le remboursement des charges locatives par les occupants des logements et locaux communaux (env. 28 000 €).

► **Impôts et taxes (ch 73) : 13,54 M€** (13,77 M€ en 2017), soit 82,6 % des recettes réelles.
Ce chapitre diminue de près de 230 000 € (-1,7 % / 2017).

L'attribution de compensation (AC) versée par le Grésivaudan passe de 7,14 M€ en 2017 à 6,76 M€ en 2018, soit une diminution de 377 000 € liée aux charges transférées (359 602 € au titre de la gestion des voiries des zones d'activités économiques transférées et 17 175 € au titre du transfert complet de la compétence GEMAPI (cf. en dépense supprimée, la contribution versée à l'association Isère Drac Romanche). L'attribution de compensation représente 50 % du chapitre.

Les contributions directes (impôts locaux), soit 5,43 M€ (40,1 % du chapitre) sont en progression / 2017 (+ 113 000 €) du fait notamment de la revalorisation des bases fiscales par l'Etat (+1,2 %). Les taux communaux 2018 restent inchangés / 2017 (et depuis 2013). La TH correspond à 1,17 M€ du montant global. La taxe foncière représente 4,2 M€ soit 78 % des impôts locaux. La part des ménages représente 2,65 M€ soit 49 % des impôts locaux. Le reste est acquitté par les entreprises, soit 2,75 M€ (le foncier bâti des entreprises représente + de 65 % du montant perçu au titre de la taxe foncière).

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), lié à la réforme de la Taxe Professionnelle, s'élève à 0,86 M€ soit 6,2 % du chapitre (montant quasiment identique à 2017).

La recette issue des droits de mutation, 377 105 €, est en petite augmentation par rapport à 2017 (+31 000 €).

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente 48 167 € (54 583 € en 2017) du fait d'un décalage de versement en 2018 sur 2019.

Les droits de place (marché et commerces ambulants) représentent 31 413 € (32 440 € en 2017).

► **Dotations et subventions (ch 74) : 0,88 M€** (+ 35 000 € / 2017), soit 5,4 % des recettes réelles

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) représente + de 51 % du chapitre, soit 452 328 € (montant inchangé / 2017).

Les subventions versées par l'Etat représentent 88 000 € (dont notamment 3 contrats aidés et fonds d'amorçage / rythmes scolaires), soit 10 % du chapitre (100 000 € en 2017).

La subvention de la CAF pour la jeunesse est de 80 747 € (83 000 € en 2017).

Une nouvelle recette est prise en compte à compter de 2018 au titre du FCTVA (fonds de compensation pour la TVA) sur les dépenses de fonctionnement (cf. article L. 1615-1 du CGCT). Elle représente 34 227 € en 2018.

► **Autres produits de gestion courante (ch 75) : 0,3 M€** (0,4 M€ en 2017), soit 1,8 % des recettes réelles, concernent les locations de locaux appartenant à la commune (revenu des immeubles). Ce poste est en diminution notable (-60 000 €) du fait de la non location temporaire de certains locaux (notamment départ CM Dupon et bâtiment reloué partiellement en 2018, recette exceptionnelle de 28 500 € suite au remboursement de loyers minorés à CM Dupon du fait du départ anticipé, loyer minoré en 2018 pour « mes courses en vrac »).

► **Produits financiers (ch 76) : 32 000 €** (même montant que 2017) correspondant au fonds de soutien mis en place pour la sécurisation de 2 emprunts antérieurement structurés. Pour rappel, cette aide devait être versée jusqu'à 2028 à raison de 32 200 € / an mais l'un des 2 prêts va faire l'objet en 2019 d'un versement anticipé de l'aide globale qui lui était affectée.

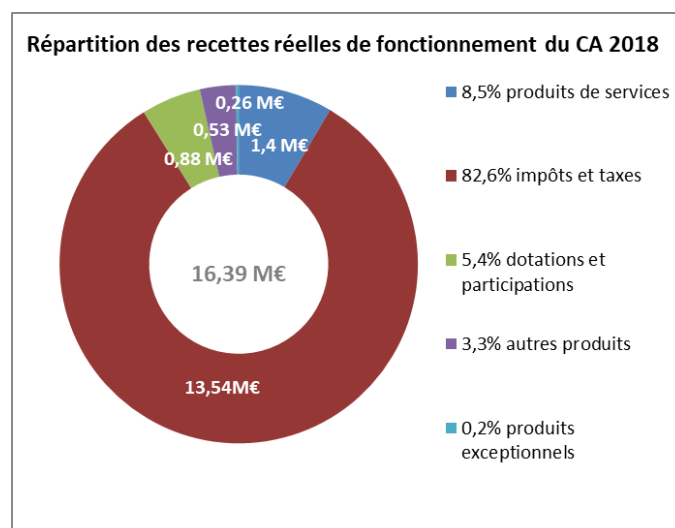
► **Produits exceptionnels (ch 77) : 38 684 €** (1,58 M€ en 2017)), soit 8,9 % des recettes réelles.

Ce chapitre, est en très forte diminution car il intégrait en 2017, la vente de 2 terrains à Ectra et à Grenoble Habitat pour un montant global de 1,5 M€ HT.

Le reste des recettes concerne essentiellement des remboursements d'assurance liés à des sinistres. A noter en 2018 le versement d'une recette exceptionnelle de 13 800 € au titre de l'assurance suite au décès d'un agent.

► **Recettes d'ordre (sans encaissement) et excédent antérieur : 5 987 306 €** (2 667 603 € en 2017).

Ce chapitre comprend principalement en 2018 l'excédent antérieur prévu au budget, soit 5 965 487€ (dont 1,22 M€ d'excédents des budgets annexes eau et assainissement) et 21 814 € de prise en compte des travaux en régie.



3-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Différence dépenses / recettes totales : **excédent de clôture de 6 836 460,73 €** qui sera partiellement repris au budget 2019 en section de fonctionnement, pour 4 558 888,05 €. Le reste (soit 2 277 572,68 €) sera affecté au besoin de financement de la section d'investissement.

Pour rappel, le prélèvement hors amortissements (6,17 M€ prévus au budget 2018) ne donne pas lieu à exécution, ce qui explique que la section de fonctionnement soit en excédent à la fin de l'année.

4-EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	k€	2017	2018
Produits de fonctionnement courant		16 206	16 321
- charges de fonctionnement courantes (hors trvx en régie)		12 955	12 917
= EXCEDENT BRUT COURANT		3 251	3 404
+ produits except et financiers (hors cessions)		108	67
- charges except et financières (hors intérêts / dette)		136	274
= EPARGNE DE GESTION		3 223	3 197
- intérêts de la dette		383	357
= EPARGNE BRUTE		2 840	2 840
- capital de la dette		1 097	1 150
= EPARGNE NETTE		1 743	1 690

L'épargne nette est d'un niveau similaire à 2017 (-53 k€).

II - BUDGET D'INVESTISSEMENT

1-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

► Taux d'utilisation des crédits et évolution / 2017

	Prévisions	réalisé CA	taux de réalisation	Restes à réaliser	Total réalisé	taux d'utilisation	Rappel CA 2017	Ecart CA18 / CA17	Evolution / réalisation 2017
Immob incorporelles (ch 20)	350 538,30	142 545,96	40,66%	104 736,43	247 282,39	70,54%	290 278,73	-147 732,77	-50,89%
Subv d'équipement versées (ch 204)	302 755,92	32 223,00	10,64%		32 223,00	10,64%	0,00	32 223,00	
Immob corporelles (achats : ch 21)	1 275 277,62	406 779,86	31,90%	184 655,55	591 435,41	46,38%	275 605,73	131 174,13	47,59%
Immob en cours (travaux : ch 23)	5 612 093,18	2 805 236,48	49,99%	314 939,66	3 120 176,14	55,60%	1 315 540,99	1 489 695,49	113,24%
Total dépenses d'équipement	7 540 665	3 386 785,30	44,91%	604 331,64	3 991 116,94	52,93%	1 881 425,45	1 505 359,85	80,01%
Emprunts et dettes (ch 16)	2 560 700	2 557 437,36	99,87%	0,00	2 557 437,36	99,87%	2 845 371,07	-287 933,71	-10,12%
Dotations (ch 10)	221 000	207 058,27	93,69%	13 476,74	220 535,01	99,79%	206 000,00	1 058,27	0,00%
Dépenses imprévues (ch 020)	30 000	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
Titres et participations (ch 26)	0	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
Total dépenses financières	2 811 700,00	2 764 495,63	98,32%	13 476,74	2 777 972,37	98,80%	3 051 371,07	-286 875,44	-9,40%
Total dép réelles d'investissement	10 352 365,02	6 151 280,93	59,42%	617 808,38	6 769 089,31	65,39%	4 932 796,52	1 218 484,41	24,70%
Dépenses d'ordre	21 820,00	21 814,04	99,97%	0,00	21 814,04	99,97%	13 329,60	8 484,44	63,65%
Total dépenses d'investissement	10 374 185,02	6 173 094,97	59,50%	617 808,38	6 790 903,35	65,46%	4 946 126,12	1 226 968,85	24,81%

N.B. : Les crédits ouverts correspondent au budget modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

Les dépenses d'investissement représentent 6,17 M€ dont 6,15 M€ de dépenses réelles (4,93 M€ en 2017). Le budget est exécuté à 59,4 % (et utilisé à 65,4 % avec les restes à réaliser).

Elles sont en progression importante par rapport à 2017 (+1,2 M€ globalement et +1,5 M€ pour les seules dépenses d'équipement) du fait principalement de l'accélération des travaux liés à la digue pare-blocs du Fragnès.

► **Immobilisations incorporelles ch 20** (frais d'études, achats de logiciels, documents d'urbanisme) : **142 545 €**. Prévision exécutée à 40,7 %, mais utilisée à 70,5 % avec les restes à réaliser (RAR). Ce chapitre représente 2,3 % des dépenses réelles et 4,2 % des dépenses d'équipement. Les dépenses réalisées concernent principalement des frais d'études pour le cœur de ville et le quartier durable (30 845€), le plan de déplacement (30 140 €), les achats de logiciels (50 247 €), la cartographie et documents d'urbanisme (27 641 €).

► **Subventions d'équipement versées (ch 204) : 32 223 €** qui concernent le solde de la subvention versée à L'OPAC 38 au titre des logements sociaux de l'Ecocentre 2.

► **Immobilisations corporelles ch 21 (achats) : 406 780 €**, soit 31,9 % de prévision réalisée (46,4 % avec les restes à réaliser). Ce chapitre représente 6,6 % des dépenses réelles et 12 % des dépenses d'équipement. Une partie importante concerne le renouvellement du parc des véhicules de la commune (117 000 €).

Le reste des dépenses concerne les achats de mobilier et de matériel divers du centre technique et matériel des autres services (dont écoles).

Le taux d'exécution 2017 est faible (31,9 %) car une grande partie des achats de véhicules prévus n'a pas pu se faire en 2018 (403 000 € / 117 000 € réalisé). Les commandes non payées sur 2018 sont reportées au budget 2019. Par ailleurs, une provision de 343 000 € avait été portée au budget pour l'acquisition du foncier lié au projet de résidence seniors. Cette dépense n'a, pour l'instant, pas été réalisée.

► **Immobilisations en cours ch 23 (travaux) : 2,8 M€** soit 50 % de prévision réalisée (55,6 % avec les restes à réaliser). Ce chapitre représente 83% des dépenses d'équipement et 45,6 % des dépenses réelles.

Au sein du chapitre, les travaux de bâtiments représentent 17 % (475 000 €) et les travaux de voirie et réseaux 83 % (2,3 M€).

Ce chapitre travaux est en augmentation importante par rapport à 2017 (+1,5 M€) notamment du fait des travaux de la digue pare-blocs du Fragnès qui représentent à eux seuls 951 576 € (soit 34%) des travaux 2018.

A noter, en plus, parmi les principales réalisations :

Voiries : la fin du chantier de la rue des Sources (+ de 478 377 €), mur et allées du cimetière (101 645 €), aménagement rue et rond-point du Raffour (134 640 €), suite de l'amélioration de l'éclairage public (117 309€).

Bâtiments communaux : suite des travaux d'amélioration énergétique (+ de 163 000 €), suite des travaux d'accessibilité et de sécurisation des bâtiments communaux (60 994€),

► **Zoom sur les AP/CP**

Crédits de paiement réalisés : 1,32 M€ soit 47,4 % des CP prévus (2,8 M€).

Les Crédits de paiement 2018 des Autorisations de Programme pluriannuelles représentent 39 % des dépenses d'équipement réalisées, soit :

- CP/AP1 (amélioration énergétique) : 280 608 € (réalisé 30,5 %).
- CP/AP2 (soutien à l'habitat social) : 32 223 € (/ 52 250 € prévus)
- CP/AP7 (accessibilité) : 19 309 € (réalisé 11 %).
- CP/AP8 (sécurisation des bâtiments) : 41 685 € (réalisé 27,8 %).
- CP/AP9 (sécurisation torrents et ruisseaux) : 0 € (/8 000 € prévus).
- CP/AP12 (digues pare-éboulis) : 951 576 € (réalisé 64,4 %).

Les crédits de paiement non utilisés en 2018 basculent vers 2019 (sauf pour les reliquats d'opérations achevées).

Les AP/CP vont faire l'objet d'une révision à l'occasion du vote du budget primitif 2019 pour intégrer ces glissements et modifier les crédits de paiement existants si nécessaire.

Au total, les dépenses d'équipement (achats + travaux + subventions) s'élèvent à 3,39 M€ (1,88 M€ en 2017), soit 55 % de plus qu'en 2017 (38,1 % en 2017). Elles sont en augmentation importante (+ 1,5 M€) du fait notamment de l'accélération des travaux liés à la digue du Fragnès.

Le taux d'exécution des dépenses d'équipement (45 %) est en nette amélioration par rapport à 2017 (25,8 %). Sur le seul poste des travaux, le taux d'exécution passe de 27,5 % en 2017 à 50 % en 2018.

► **Emprunts et dettes (ch 16) : 2,56 M€** (dont 1,4 M€ neutres).

Ce chapitre représente 41,6 % des dépenses réelles, dont 18,7 % pour le seul **remboursement du capital des emprunts (1,15 M€)**. Le reste concerne la reconstitution des emprunts utilisés comme lignes de trésorerie pour 1,4 M€ (ligne neutre budgétairement car la même somme est réalisée en recettes).

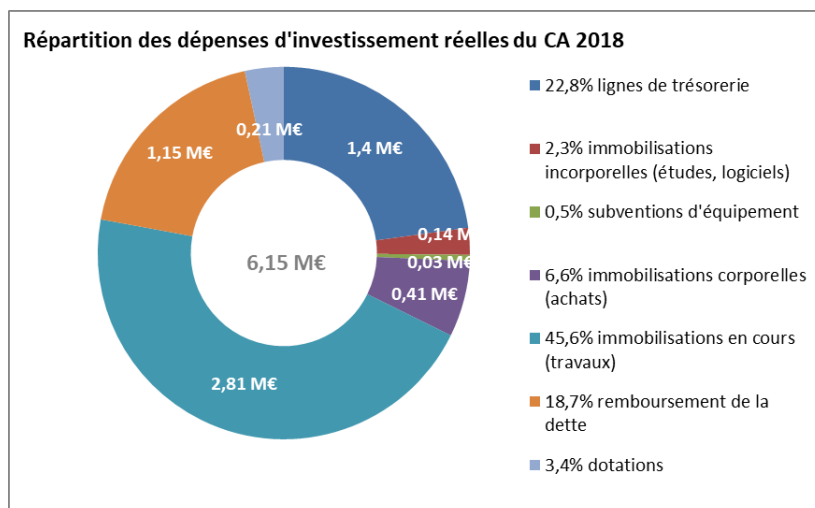
Au 31/12/2018 l'encours de la dette (7 emprunts) était de 11,3 M€. L'annuité 2018 (intérêts + capital) a représenté 1,5 M€ soit un taux d'endettement de 9,2 %.

► **Dotations (ch 10) : 207 058 €** correspondant principalement au remboursement du solde de l'avance de FCTVA faite en 2015 (un acompte de 206 000 € a été versé en 2017). Le reste (1 058 €) correspond à un remboursement de taxes d'aménagements dont les permis de construire ont fait l'objet de modifications ou annulations (ces remboursements se poursuivront sur 2019).

Les dépenses financières sont en diminution par rapport à 2017 (diminution progressive de la reconstitution des lignes de trésorerie, ligne neutre expliquée ci-dessus)

► **Les opérations d'ordre (sans décaissement)** pour 21 814 €, correspondent à la prise en compte des travaux en régie (travaux d'investissement réalisé par le personnel communal).

► **Les reports** de dépenses (dépenses engagées et non réalisées au 31/12/2018) représentent 617 808,38 €. Ces dépenses sont portées au budget primitif 2019.



2-RECETTES D'INVESTISSEMENT

► Taux d'utilisation des crédits et évolution par rapport à 2017

	Prévisions	réalisé CA	taux de réalisation	Restes à réaliser	Total réalisé	Taux d'utilisation	Rappel CA 2017	Ecart CA18 / CA17	Evolution / réalisation 2016
Subv d'investissement (ch 13)	323 894,90	393 283,16	121,42%	30 454,90	423 738,06	130,83%	51 223,00	342 060,16	667,79%
Emprunts et dettes (ch 16)	1 410 700,00	1 410 561,20	99,99%		1 410 561,20	99,99%	1 721 218,04	-310 656,84	-18,05%
Immob en cours (ch 23)	28 000,00	28 515,20			28 515,20			28 515,20	
Total recettes d'équipement	1 762 594,90	1 832 359,56	103,96%	30 454,90	1 862 814,46	105,69%	1 772 441,04	59 918,52	3,38%
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	718 746,58	1 058 969,73	147,34%	0,00	1 058 969,73	147,34%	555 183,54	503 786,19	90,74%
Produit des cessions (ch 024)	129 700,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	
Total recettes financières	848 446,58	1 058 969,73	124,81%	0,00	1 058 969,73	124,81%	555 183,54	503 786,19	90,74%
Total rec réelles d'investissement	2 611 041,48	2 891 329,29	110,73%	30 454,90	2 921 784,19	111,90%	2 327 624,58	563 704,71	24,22%
Recettes d'ordre	6 960 719,73	789 122,67	11,34%	0,00	789 122,67	11,34%	2 313 769,73	-1 524 647,06	-65,89%
Excédent reporté	802 423,81	802 423,81					1 298 902,20	-496 478,39	-38,22%
Total recettes d'investissement	10 374 185,02	4 482 875,77	43,21%	30 454,90	4 513 330,67	43,51%	5 940 296,51	-1 457 420,74	-24,53%

N.B. : Les crédits ouverts correspondent au budget modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

Les recettes d'investissement représentent 3,68 M€ (auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 0,8 M€) dont 2,9 M€ de recettes réelles.

Le budget est réalisé à 38,5 % (hors excédent) du fait que le prélèvement ne donne pas lieu à réalisation. Les recettes réelles sont quant à elles exécutées à 110,7% du fait de l'encaissement non prévu d'une subvention et du versement de taxes d'aménagement plus importantes que prévues.

Globalement, les recettes réelles d'investissement progressent de 563 705 €.

► **Subventions d'investissement (ch 13) : 393 283 €,** soit une réalisation à 121 % plus importante que la prévision du fait du versement d'une subvention non prévue au budget.

Les recettes encaissées concernent principalement les travaux de la digue pare-blocs du Fragnès (près de 275 000 €) et de l'aménagement de la rue des Sources (95 000 € non prévus au budget car notifiée en cours d'année). Le reste des subventions concerne les travaux de sécurisation de la via ferrata (9 900 €), du mur d'escalade (6 712 €), de l'aménagement de l'accueil mairie pour les titres sécurisés (4 000 €), de rénovation d'éclairage public (1 200 €) et de mise en souterrain de réseaux télécom (1 634 €).

► **Emprunts et dettes (ch 16)** : 1,4 M€ correspondant à la reconstitution des emprunts utilisés comme ligne de trésorerie, neutre budgétairement (même somme prévue en dépenses), et des remboursements de cautions pour 6 000 €.

Les recettes d'équipement s'élèvent à 1,83 M€, soit 104% de réalisation. Elles représentent 63,4 % des recettes réelles.

► **Dotations, fonds divers et réserves (ch 10)** : **1,06 M€** soit une réalisation à 124,8 %. Ce chapitre comprend :
 - le remboursement de la TVA (FCTVA) pour 0,21 M€ soit 20 % du chapitre,
 - les taxes d'urbanisme (taxes d'aménagement) pour 0,66 M€ soit 61,9 % du chapitre.
 - le transfert du résultat des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (soit 191 746,58 € venant compenser le déficit repris au budget principal).

Les recettes encaissées au titre de la taxe d'aménagement sont plus importantes que prévues au budget, du fait de décalages d'encaissements, d'où un taux d'exécution du chapitre important.

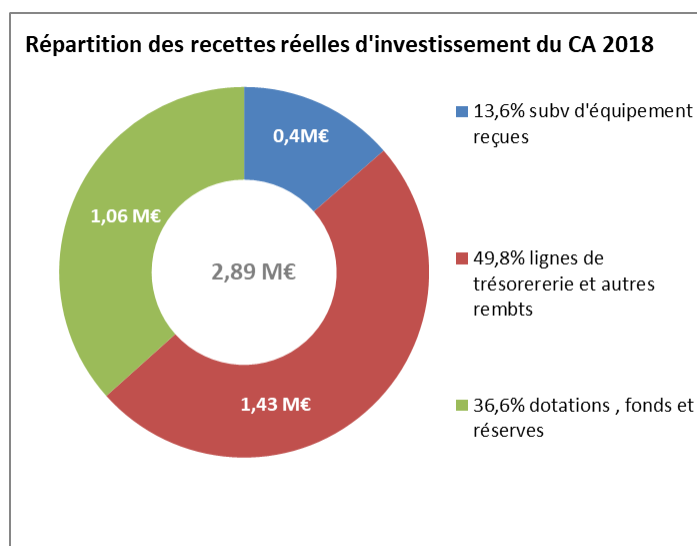
► **Immobilisations en cours ch 23 (travaux)** : recette de 28 515 € correspondant au remboursement d'une avance sur travaux.

► **Produit des cessions (ch 024)** : pas de réalisation sur ce chapitre. Les recettes sont réalisées sur des chapitres d'ordre. Pour information, une recette de 5 610 € a été réalisée en 2018 au titre de la vente de matériel technique et de véhicules.

► **Les opérations d'ordre (sans encaissement)** : **0,81 M€** soit 22% des recettes totales. Elles intègrent principalement les amortissements pour 0,78 M€. Les autres recettes concernent les travaux en régie (21 814 €) et la vente de matériel technique et véhicules (5 610 €). A noter que le prélèvement, prévu pour 6,17 M€, ne donne pas lieu à réalisation, d'où le faible taux de d'exécution de ce chapitre (10,1%).

► **Les reports** de recettes engagées et non réalisées au 31/12/2017 représentent 30 454,90 € (subvention non versée en 2017). Ces recettes sont portées au budget primitif 2019.

► **Le résultat antérieur** (excédent) représente **802 423,81 €** déduction faite de 191 746,58 € de déficits des budgets annexes eau et assainissement repris au budget principal et transférés au Grésivaudan.



3-RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

Différence recettes/dépenses totales : **déficit de clôture de -1 690 219,20 €** qui sera repris au budget 2019 en section d'investissement.

Ce déficit, ainsi que le solde des restes à réaliser reportés en 2019 (**-587 353,48 €**) est financé par une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (soit 2 277 572,68 € qui seront portés au budget d'investissement, en recette).

III – RATIOS 2018

En € / hab	Crolles	Rappel	Rappel	Strate 5 000 à 10 000 hab
	8 605 hab	Crolles 2017 8 708 hab	Crolles 2016 8 539 hab	
Dépenses réelles de fonctionnement / hab	1 468	1 464	1 554	941
Produit des impositions directes / hab	716	693	721	508
Recettes réelles de fonctionnement / hab	1 812	1 787	1 934	1 128
Dépenses d'équipement brut / hab	392	216	277	257
En-cours de la dette / hab	1 314	1 432	1 587	888
Dotation globale de fonctionnement / hab	8	8	19	164

Données DGCL 2016 pour la strate de 5 000 à 10 000 habitants.

Ces ratios soulignent le caractère atypique de la commune.

NB : la commune ne bénéficie plus de la part forfaitaire de la DGF depuis 2017. Toutefois, une dotation de solidarité rurale (DSR), autre composante de la DGF, est versé à la commune depuis 2017, d'où le ratio de 8 € par habitant en 2017 et en 2018.